



Extrait du livre des minutes de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie tenue à 19h00 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le 13 juillet 2026, à laquelle séance sont présents : Madame la Conseillère Marie-Andrée Girard, Messieurs les Conseillers Bruno Savard, Jean-François Maltais, Michel Dufour, Roland Martel, Serge Simard et formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Michel Couturier, il a été adopté ce qui suit :

7.2 - RÉSOLUTION - AUTORISATION AU RALLYE DE CHARLEVOIX POUR TENIR LES DIFFÉRENTES ÉTAPES SUR LE TERRITOIRE DE LA MALBAIE
RÉSOLUTION 215-07-26

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a fait parvenir à la Ville une demande d'autorisation pour l'utilisation de certaines routes municipales pour la tenue du *Rallye de Charlevoix* les 30-31 octobre et le 1er novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les trajets dans les secteurs suivants sont prévus : Pointe-au-Pic, Saint-Fidèle et Sainte-Agnès;

CONSIDÉRANT la renommée de l'organisation du *Rallye de Charlevoix* et de la qualité des parcours offerts par celui-ci ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques reliées à cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments précédemment cités profitera à la Ville de La Malbaie et aux commerçants ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation portera une attention particulière quant à la sécurité des lieux et à la protection des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'urgence seront sur place, de même que la sécurité entourant l'organisation du *Rallye de Charlevoix* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

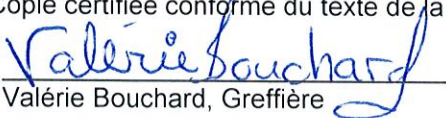
QUE la Ville de La Malbaie obtienne une confirmation d'assurance couvrant tous les risques et que la Ville de La Malbaie y soit ajoutée comme bénéficiaire additionnel.

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie autorise le *Rallye de Charlevoix* à tenir les 30-31 octobre et le 1er novembre 2026, soit les étapes suivantes : secteur de Pointe-au-Pic, Saint-Fidèle, Sainte-Agnès.

QUE le conseil municipal de la Ville de La Malbaie autorise la fermeture des rues nécessaires (réseau municipal) pour la durée du déroulement de l'étape.

QUE l'équipe du *Rallye de Charlevoix* soit responsable du dépôt et du respect d'un plan de sécurité et d'un plan de communication aux citoyens adéquats.

Copie certifiée conforme du texte de la résolution.ⁱ


Valérie Bouchard, Greffière

ⁱ L'authenticité de la résolution ne sera acquise qu'après l'approbation des membres du conseil lors de la prochaine séance mensuelle, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19).
515, Boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1L9 • Tel.: 418 665-3747 • Téléc.: 418 663-4935